

Lettre du représentant Guiot, en mission dans le Nord, faisant état de l'exécution du citoyen Lejosne et de la pétition du 10e bataillon demandant la mention de leur don civique de 17814 livres, lors de la séance du 3 ventôse an II (21 février 1794)

## Florent Guiot

## Citer ce document / Cite this document :

Guiot Florent. Lettre du représentant Guiot, en mission dans le Nord, faisant état de l'exécution du citoyen Lejosne et de la pétition du 10e bataillon demandant la mention de leur don civique de 17814 livres, lors de la séance du 3 ventôse an II (21 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 290;

https://www.persee.fr/doc/arcpa\_0000-0000\_1964\_num\_85\_1\_32216\_t1\_0290\_0000\_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023



Florent Guiot, représentant du peuple à l'armée du Nord, écrit à la Convention, que tous les soldats de la République ne forment qu'un vœu et n'ont qu'un seul cri, celui de terrasser les satellites des despotes, et que les volontaires de la première réquisition font les progrès les plus rapides dans les manœuvres militaires.

Il fait passer à la Convention une médaille en argent, portant l'essigie du tyran, donnée par le citoyen Tissier, officier du génie. Il ajoute que le 10° b° des volontaires nationaux se plaint de ce que ni le bulletin, ni les papiers publics n'ont fait aucune mention d'un don civique, moutant à 17814 I. en numéraire, qu'il a adressé à la Convention dans les derniers jours de frimaire. Mention honorable des dons (1).

[Lille, 30 pluv. II] (2)

« Monsieur Lejosne, noble, avocat, et convaincu d'intelligence criminelle avec les ennemis de la République, a été guillotiné le 25 pluviôse, ainsi qu'un de ses complices. Deux autres ont subi le même sort deux jours après; il se trouve encore, dans les maisons d'arrêt de Lille, une vingtaine de personnes impliquées dans le même complot. Je puis vous assurer que la guillotine ne se reposera point qu'elle n'ait fait tomber la tête de tous les coupables.

Lorsque Lejosne a été exécuté, un peuple immense remplissoit la vaste place où se font les exécutions; et à l'instant où ce scélérat a cessé de vivre, le cri de Vive la république s'est fait entendre de toutes parts; et voilà comme les braves Lillois sont en contre-révolution.

La conspiration de Lejosne a été défigurée dans plusieurs papiers publics; et quelques hommes qui n'ont pas osé se nommer, ont voulu faire croire que la découverte de cette conspiration étoit leur ouvrage. Je dois donc, pour être vrai et juste, vous déclarer que c'est le général de division Souhant, et le chef de brigade Duverger, chef de l'état-major de la même division, qui ont rendu ce service à la république. Ils ont fait arrêter aux avant-postes, et amener devant moi, le porteur de la correspondance. Je l'ai questionné, pressé et tourmenté pendant plusieurs heures; enfin, il m'a déclaré le nom de ses complices, et celui-ci m'a fait découvrir tous les autres. J'ai également vu dans quelques papiers publics que les contre-révolutionnaires dominoient à Lille, et que je favorisois leurs projets liberticides. J'ai bien pensé que ces diatribes, que leurs auteurs n'ont même pas osé signer, ne donneroit aucune inquiétude à la Convention nationale; et je me suis en conséquence dispensé de lui écrire pour rassurer contre ces vaines terreurs qui sont l'ouvrage de quelques intri-

Je me bornerai en ce moment à l'assurer que

(1) P.V., XXXII, 73. La lettre n'aurait pas été lue

mon collègue Hentz et moi, en arrivant ici, nous y avons trouvé toutes les parties de l'administration civile et militaire dans le plus grand désordre. Mes successeurs instruiront la Convention nationale s'ils ont le même reproche à me faire.

J'arrive de faire une tournée dans les places d'Armentières, Bailleul et Hazebrouck, ainsi que dans les cantonnemens et avant-postes qui en dépendent. J'ai remarqué avec une vive satisfaction, que les volontaires de première réquisition y font les progrès les plus rapides dans les manœuvres militaires. Mais j'ai éprouvé une jouissance encore plus délicieuse en voyant l'ardeur et le patriotisme qui animent tous les soldats de la république: ils ne forment qu'un vœu; ils n'ont qu'un seul cri, celui de terrasser les satellites des despotes; et certes, la Convention nationale peut être assurée que l'armée du nord combattra avec autant de courage et de succès que vient de le faire celle du Rhin.

Le 22 pluviôse, le chef de bataillon Déaudels, qui commande sur les bords de la Lys et de la Deule, a enlevé une patrouille de 17 hommes sans perdre un seul des braves soldats de son détachement. On ne sauroit calculer le nombre d'hommes que nos ennemis perdent dans ces petites affaires de postes, où nous avons constamment l'avantage. Le nombre de leurs déserteurs s'accroit aussi chaque jour.

Je fais passer à la Convention une médaille en argent portant l'effigie du tyran Louis XV, dont le citoyen Tissier, officier de génie m'a chargé de lui faire hommage.

Je joins à ma lettre une note qui m'a été remise par le 10° bea de volontaires nationaux dans laquelle il témoigne sa surprise de ce que ni le Bulletin ni les papiers publics n'ont fait aucune mention d'un don civique montant à 17.814 livres en numéraire qu'il a adressé à la Convention nationale dans les derniers jours de frimaire. J'invite la Convention à vouloir bien réparer cet oubli qui mortifie un bataillon aussi recommandable par son courage que par son civisme. S. et F.»

Florent Guiot.

## 12

Duquesnoy, représentant du peuple à l'armée du Nord, annonce que l'esprit public se ravive dans les communes d'Aire et de St-Omer, et que dans le château de Cotte, près Béthune, on a trouvé 160,000 l. en espèces, 20,000 l. en assignats et beaucoup d'autres objets.

Insertion au bulletion (1).

[Béthune, 29 pluv. II. A la Conv.] (2)

« Je viens de ravivor l'opinion publique dans les communes d'Aire et de St Omer, que des intrigants et de faux patriotes avoient singulièrement altérés, l'incarcération des uns et l'expulsion des autres ont rendu au patriotisme toute

(1) P.V., XXXII, 74. Voir ei-après, séance du l'vent., n° 38. (2) C 293, pl. 958, p. 10. Reproduit dans B°.

<sup>(2)</sup> A F<sup>II</sup> 234, pl. 2015, p. 53. B<sup>in</sup>, 3 vent.; C. Eg., n° 554; M.U., XXXVII, 78; Rép., n° 55; J. Paris, n° 419; Ann. patr., n° 418; Audit. nat., n° 518; Débats, n° 520, p. 33; Mon., XIX, 540. Extraits dans J. Mont., n° 101; J. Sablier, n° 1157; Mess. soir, n° 554.

<sup>(2)</sup> C 293, pl. 958, p. 10. Reproduit dans B<sup>10</sup>, 3 vent.; M.U., XXXVII, 79; C. Eg., n° 554; Aulard. Recueil des Actes, XI, 232. Mention dans Audit. nat., n° 517; J. Paris, n° 419.